

# Instruction de montage pour moteur occasion

## Introduction

Nous vous remercions d'avoir choisi une pièce de réemploi RE-SOURCE INDUSTRIES 47 du réseau INDRA. La fiabilité de nos produits, associée à la qualité du montage, conditionne pleinement votre satisfaction. Nous vous invitons à lire attentivement les instructions ci-jointes : elles vous aideront à gagner du temps et à garantir une installation conforme, nécessaire à l'application de la garantie.

## Recommandations générales

Avant toute installation, assurez-vous que le produit livré correspond bien au modèle commandé et qu'il est adapté au véhicule.

Avant d'installer le moteur de réemploi, il est essentiel de résoudre les problèmes à l'origine de la défaillance de l'ancien moteur et de remplacer les pièces nécessaires par des neuves. Cette étape est indispensable pour garantir un fonctionnement optimal. En cas de non-respect, la garantie sera refusée.

## Conditions spécifiques de garantie sur les moteurs d'occasion

### 1- Garantie contractuelle des pièces d'occasion

Le présent document constitue une annexe contractuelle aux Conditions Générales de Vente de RE-SOURCE INDUSTRIES 47 et définit les conditions particulières applicables à la garantie contractuelle sur les moteurs d'occasion.

Le client (ci-après le « Client ») reconnaît avoir pris connaissance des présentes instructions avant l'achat et s'engage à les respecter intégralement.

Pour plus d'informations, se référer à l'article 10 des conditions générales de vente.

### Objet de la garantie

Le moteur peut être livré avec certains éléments périphériques fournis à titre gracieux (ex. : turbo, injecteurs, thermostat, etc.). **Ces pièces sont fournies sans garantie et ne font pas partie du contrat de vente.** Le moteur d'occasion est garanti exclusivement dans sa configuration de « moteur nu » à l'exclusion de tout accessoire ou périphérique.

### 2- Accessoires à remplacer obligatoirement

Avant toute installation, l'acheteur doit impérativement vérifier le bon fonctionnement des circuits de refroidissement, de lubrification, ainsi que des circuits d'alimentation en carburant et en air.

Les accessoires et consommables suivants doivent être systématiquement remplacés par des éléments neufs :

- Kit de distribution (courroie(s) et galet(s))
- Pompe à eau
- Thermostat ou boîtier de sortie d'eau sur culasse
- Courroie(s) accessoire(s)
- Filtres à huile, à air et à carburant
- Joints spi de vilebrequin et d'arbre à cames
- Bougies d'allumage ou de préchauffage
- Liquide de refroidissement et huile conformes aux préconisations du constructeur

L'absence de justificatifs attestant de l'achat et du remplacement de ces éléments entraînera l'exclusion de la garantie. De même, toute expertise ou constat révélant qu'un de ces composants n'a pas été remplacé avant la mise en service du moteur annulera immédiatement l'application de la garantie.

### 3- Joint de culasse

Le joint de culasse est garanti pendant 1 mois ou 3 000 kilomètres suivant la date de facturation, au premier des deux termes échus et sur présentation de la facture de montage.

En l'absence de justificatif de montage, la garantie du joint de culasse est limitée à 15 jours à compter de la date d'achat du moteur.

### 4- Aggravation des dommages

Toute aggravation des dommages résultant d'une faute ou d'une négligence de l'utilisateur du véhicule, notamment le maintien de la conduite après déclenchement d'une alerte, ou la poursuite de l'utilisation malgré des signes manifestes d'anomalie (bruit anormal, température excessive, voyant moteur, pression d'huile insuffisante, etc.) entraînera la perte du

bénéfice de la garantie.

RE-SOURCE INDUSTRIES 47 se réserve le droit de mandater un expert en automobile afin de déterminer la cause de la panne et d'évaluer si une aggravation des dommages est imputable au Client.

## 5- Exclusions et déchéances

Le Client sera déchu du bénéfice de la garantie et ne pourra prétendre à aucune prise en charge dans les cas suivants :

- Déclaration inexacte ou omission volontaire lors de la vente ou de la réclamation(ex. : kilométrage inexact, tentative de fraude, déclaration erronée sur la nature de la panne, conditions d'installation ou d'utilisation).
- Montage sur un véhicule présentant un défaut mécanique préexistant affectant le bon fonctionnement du moteur ou des organes associés.
- Mauvais montage, réglage ou mise au point du moteur, lorsque ces opérations sont nécessaires à son bon fonctionnement.
- Utilisation non conforme à l'utilisation à l'usage prévu par le constructeur (compétition automobile, usage intensive, surcharge).
- Défaut d'entretien selon les préconisations du constructeur, notamment le respect de la périodicité des vidanges ou la qualité des lubrifiants.

## 6- Instructions de montage moteur

Note : Ces instructions complètent, sans les remplacer, les préconisations techniques du constructeur automobile. Le respect de la documentation technique constructeur demeure obligatoire pour toute opération de montage.

Les recommandations ci-dessous visent à garantir la fiabilité et la durabilité du moteur installé.

- Tout moteur identifié par le constructeur comme présentant une faiblesse connue ou un défaut récurrent devra faire l'objet d'une mise à niveau ou d'une modernisation conformément aux préconisations techniques du constructeur.
- La réutilisation des systèmes périphériques, tels que la pompe à injection ou les injecteurs, doit être contrôlée par un spécialiste de l'injection.

Si la panne du moteur remplacé résulte d'un joint de culasse et que le circuit de refroidissement est contaminé, le radiateur doit impérativement être remplacé.

## 7- Demande d'application de la garantie

Afin de pouvoir instruire votre dossier et le présenter, le cas échéant, à notre assureur, nous vous invitons à nous transmettre les éléments suivants :

- Une facture de montage émise par un professionnel qualifié, établie au nom du client final.
- Les factures des pièces remplacées lors de l'installation,
- Un rapport de diagnostic écrit et complet établi par le garage, incluant l'impression des codes défauts OBD relevés dans le calculateur moteur, ainsi que l'envoi du journal des défauts au format PDF.
- Des photos nettes de la face avant du véhicule (avec l'immatriculation visible) et des anomalies constatées sur le moteur.

### CONTACTS UTILES :

RE-SOURCE INDUSTRIES 47 – 387 avenue de Bordeaux – 47110 Allez-et-Cazeneuve

Par mail : [sav@resource47.fr](mailto:sav@resource47.fr)

Par téléphone : 05.53.01.43.33 (coût d'un appel local), du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.